



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 76807

Texte de la question

Alerté par la mobilisation de professeurs de sciences économiques et sociales (SES), M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le programme et l'enseignement des SES et la déstabilisation de la filière ES du lycée. Après avoir fait l'unanimité contre lui, le projet de programme SES en classe de seconde a été quelque peu modifié sous la pression de parents, professeurs, universitaires. Tant mieux, mais le dialogue et la consultation doivent se poursuivre pour réussir un enseignement réellement connecté à la réalité et aux défis économiques et sociaux d'aujourd'hui. Après la démission d'un sociologue du groupe d'experts chargé de proposer un nouveau programme, la sociologie retrouve un peu de place et le pluralisme théorique de l'économie fait son retour. Pour autant, les enseignants sont toujours inquiets. Ils déplorent plusieurs carences, à commencer par l'approche sociologique de l'entreprise qui disparaît. L'entreprise demeure une entité abstraite sans relations sociales de travail car elle n'est abordée que sous l'angle exclusif de la combinaison de facteurs de production. De même, l'année de la mort de Claude Lévi-Strauss, les enseignants constatent l'absence de l'étude anthropologique de la famille qui permet d'appréhender la diversité des formes de parenté et d'alliance et donne aux élèves un regard distancié sur leur vécu. Ces suppressions représentent un manque indéniable face aux questions que des élèves de seconde se posent et pour lesquelles la pluralité de sciences sociales est un atout pour leur fournir une compréhension rationnelle des enjeux. Au-delà de ces modifications, les professeurs considèrent que les conditions d'enseignement des SES en seconde à la prochaine rentrée demeurent inacceptables. Ils revendiquent pour les SES un statut et une place à part en classe de seconde, car elles sont le seul enseignement général central d'une série à ne pas être présent dans le tronc commun. Ils souhaitent obtenir un cadrage national pour 1 heure dédoublée et un accroissement du volume horaire au-delà des 90 minutes chichement octroyées. Ces revendications leur semblent incontournables pour impliquer leurs futurs élèves dans ces nouveaux champs de savoir et assurer la transmission d'une culture générale fondamentale en sciences économiques et sociales. L'objectif est de développer l'intérêt des jeunes afin qu'ils acquièrent une posture intellectuelle leur permettant d'appréhender de façon rigoureuse le monde économique et social. Par ailleurs, les enseignants mobilisés dénoncent toujours une réduction incompréhensible des horaires de SES en terminale. Ils constatent que sa réforme diminue de 25 % les horaires de SES de la seconde à la terminale. Ils réclament également des garanties sur la composition, l'autonomie et le calendrier du groupe d'experts chargé de proposer de nouveaux programmes en cycle terminal. Enfin, les professeurs de cette discipline craignent que la précipitation ne conduise aux mêmes écueils que ceux constatés lors du précédent programme de seconde : oubli de l'intérêt des élèves, intrusion permanente du cabinet dans le travail du groupe, appauvrissement des finalités de formation des SES. En tout état de cause les enseignants demandent que les programmes de cycle terminal soient élaborés dans des délais permettant une réflexion approfondie et une réelle concertation afin de retrouver un climat de confiance.

Texte de la réponse

La réforme du lycée a rendu obligatoire une formation économique en classe de seconde (selon les dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2010 paru au Journal officiel de la République du 28 janvier 2010), tout en permettant à

chaque élève de choisir entre deux enseignements « sciences économiques et sociales » (SES) et « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG). Ces enseignements, nouveaux en classe de seconde, visent à donner à chaque élève une première approche des mécanismes fondamentaux de l'économie, à raison d'une heure et demie par semaine. Les élèves particulièrement motivés ou déjà conscients de leur orientation pourront, de surcroît, suivre à la fois les deux enseignements ; soit trois heures de formation à l'économie par semaine. Le préambule du programme d'enseignement des SES précise bien qu'il « s'agit de donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries ES ou STG, les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensables à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit ». Il précise aussi qu'il s'agit de faire acquérir aux élèves quelques notions et raisonnements essentiels en économie et en sociologie dans la perspective d'une poursuite d'études en classes de première et terminale ES et STG et, au-delà, dans l'enseignement supérieur, principalement dans les études d'économie et gestion, droit, sciences humaines et sociales. Un double objectif qui a été pris en compte par le groupe d'experts chargés d'y travailler. Ce programme a suivi la procédure institutionnelle habituelle avant d'être publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) du 29 avril 2010 ; il a été mis à la consultation de janvier à mars 2010 sous forme de projet puis réajusté pour tenir compte des observations et des propositions des enseignants et présenté au conseil supérieur de l'éducation le 31 mars 2010. Les contenus initialement proposés ont été allégés. Il a été introduit davantage de choix dans les sujets à traiter par les enseignants. La place de la sociologie a été développée ; des questions d'actualité ont été introduites (par exemple l'emploi et la relation emploi et chômage). Des notions jugées trop abstraites ont été supprimées (thème des organisations, coût marginal) et remplacées par d'autres comme pouvoir d'achat, valeur ajoutée, progrès technique. Si le thème de la famille n'est pas proposé à l'étude en seconde, c'est qu'il fait appel à l'anthropologie, science qui, pédagogiquement, prend tout son sens dans le cadre pluridisciplinaire des classes terminales ES. Le programme de la classe de première ES sera publié cet été. Il a suivi le même cheminement de concertation que celui de seconde et a reçu un avis favorable du conseil supérieur de l'éducation le 1er juillet 2010. Les SES demeurent la discipline dominante des classes de première et terminale ES. Avec l'enseignement d'exploration en seconde, un élève de la série ES, durant sa scolarité au lycée, bénéficie d'un enseignement de SES de plus de 400 heures, et de plus de 450 heures pour celui qui choisira l'enseignement de spécialité. Encore ce calcul ne tient-il pas compte du temps consacré à cette discipline dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. Ainsi, la place des sciences économiques et sociales n'est en aucun cas remise en cause par la réforme du lycée ni, à plus forte raison, la filière ES.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Pérat](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76807

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4400

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10864